

Nombre de
Conseillers en exercice: 19
Présents : 17
Votants : 19
Date de la convocation :
21/05/2021
Affichage du compte-rendu
03/06/2021

du 28 mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCOURT-FROMONVILLE s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Maxime LABELLE, Maire.

Etaient présents : Julie BARROSO, Philippe BERNIER, Éric BERTHELOT, Jean-François CHARRIER, Aurélie COCU, Virginie COUTEAU, Virginie DE ARAUJO, Laurence FARAO, David GIBOUTET, Maxime LABELLE, Zacharie LECOMPTE, Marie-Elisabeth LELIEVRE, Vitor MARQUES DE SOUSA, Daniel MARTINEZ, Alain MORLAT, Catherine PRIVE, Gaëlle VINCENT.

Etaient absents représentés : Laurence CHATREFOU donne pouvoir à Aurélie COCU.
Sylvie MARUÉJOULS donne pouvoir à Catherine PRIVÉ.

Secrétaire de séance : Alain MORLAT, auxiliaire : Léa BOSSON-WAVRANT

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 avril 2021
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 06 mai 2021
3. Compte-rendu de la délégation L. 2122-22 du CGCT
4. Désignation des représentants dans les organismes intercommunaux
5. Désignation du délégué des élus au CNAS
6. Modification des représentants auprès des instances du Groupement d'Intérêt Public MAXIMILIEN
7. Remboursement d'une garderie du soir
8. Création d'un poste d'agent de maîtrise

Maxime LABELLE ouvre la séance à dix-neuf heures et indique les pouvoirs en présence.

Désignation d'un secrétaire de Séance

Vu l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, après délibération, le Conseil Municipal désigne Alain MORLAT à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de désigner Léa BOSSON-WAVRANT comme auxiliaire pour le secrétariat ; le Conseil Municipal y est favorable.

Adoption du procès-verbal de la séance du 13 avril 2021

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur ce procès-verbal.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Adoption du procès-verbal de la séance du 06 mai 2021

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur ce procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Compte-rendu de la délégation L.2122-22 du CGCT

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, je vous donne lecture des décisions prises dans le cadre de la délégation que vous m'avez confiée par délibération en date du 25 août 2020, d'une part, et, en vertu de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, d'autre part,

DECISIONS PRISES entre le 17 février et le 20 mai 2021

Date	Objet de la décision
08/03/2021	DIA n°03 – 10 Avenue des Pins et 20 Avenue des Acacias
09/03/2021	DIA n°04 – 17 Square Richemond
02/04/2021	DIA n°05 – 66 Avenue des Acacias
06/04/2021	DIA n°06 – 78 Rue Grande
06/04/2021	DIA n°07 – 03 Avenue des Châtaigniers
08/04/2021	DIA n°10 – 26 Résidence du Château
08/04/2021	DIA n°11 – 31 bis Rue Grande
08/04/2021	DIA n°12 – 60 Route de Moret
08/04/2021	DIA n°13 – 80 Rue Grande
08/04/2021	DIA n°08 – 3 Rue de Grez
08/04/2021	DIA n°09 – 4 Chemin des Larris
12/04/2021	DIA n°14 – 6 Square Beaugereau
13/04/2021	Achat concession cimetière - Joffrette COLLEAU
15/04/2021	DIA n°15 – 8 bis rue du Larris
03/05/2021	DIA n°16 – 9 Résidence des Noues -
10/05/2021	DIA n°17 – 2 Rue de la Boissière - RIGAKIS
12/05/2021	DIA n°18 – 15 Résidence du Château

Le conseil municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

PREND CONNAISSANCE des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désignation des représentants dans les organismes intercommunaux

Monsieur le Maire rappelle que la Commune doit être représentée par des délégués dans les syndicats intercommunaux et syndicats mixtes dont elle est membre.

Suite aux démissions de Michaël BEUGIN, Séverine HUYGHE et Delphine PARIS, il convient de réélire des représentants titulaires ou suppléants suivant les besoins.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Pour le **Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation Nemours-Gâtinais**, est élu, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Suppléant : **Jean-François CHARRIER**

Pour le **Syndicat Intercommunal des Plans d'Eau de Grez-sur-Loing/Moncourt-Fromonville**, sont élus, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Titulaire : **Vitor DE SOUSA**

Suppléant : **Zacharie LECOMPTE**

Pour le **Syndicat Intercommunal des eaux Grez-sur-Loing/Moncourt-Fromonville** est élu, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Titulaire : **Eric BERTHELOT**

Pour le **Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne** sont élus, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Titulaire : **Jean-François CHARRIER**
Suppléant : **David GIBOUTET**

Pour le **Syndicat mixte des installations sportives des collèges de la région de Nemours**, est élu, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Titulaire : **David GIBOUTET**

Pour le **Syndicat mixte des transports du Sud Seine-et-Marne**, est élu, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Titulaire : **Alain MORLAT**

Pour le **Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la Vallée du Loing**, est élu, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Suppléant : **Zacharie LECOMPTE**

Pour la **Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLECT)** est élu, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Suppléant : **Zacharie LECOMPTE**

Pour l'**Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Loing (comité de bassin Loing Aval)**, est élue, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Suppléant : **Gaëlle VINCENT**

Désignation du délégué des élus au CNAS

Monsieur le Maire indique que la Commune est adhérente au Comité Nationale d'Action Sociale. Deux délégués (un élu et un agent) la représentent au sein des instances du CNAS. Le délégué élu est désigné par le conseil municipal, la collectivité organise la représentation du collège des agents parmi la liste des bénéficiaires.

Michaël BEUGIN était jusqu'à présent délégué élu.

Monsieur le maire propose à une autre personne de suivre cet organisme qui propose aux agents des prestations d'œuvres sociales, à l'instar d'un comité d'entreprise.

Le délégué élu est invité à porter à la connaissance de la Commune toute donnée relative à l'action sociale.

Il présentera un bilan périodique et non nominatif au Conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la Charte de l'action sociale du CNAS,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉSIGNE Maxime LABELLE comme délégué des élus auprès du CNAS pour la Commune.

Modification des représentants auprès des instances du Groupement d'Intérêt Public MAXIMILIEN

La commune a adhéré en juin 2017 au groupement d'intérêt public Maximilien. Ce groupement propose à tous les acheteurs publics d'Ile de France un portail commun pour les marchés publics franciliens rassemblant annonces de marchés, plate-forme de dématérialisation et mise en réseau d'acheteurs publics, télétransmission des actes au contrôle de légalité.

Michaël BEUGIN était le représentant titulaire auprès du GIP Maximilien ; il convient donc de le remplacer.

David GIBOUTET est le représentant suppléant.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide
de désigner Maxime LABELLE, maire, joignable à l'adresse mail suivante : maxime.labelle@moncourt-fromonville.fr comme représentant titulaire auprès des instances du Groupement d'Intérêt Public Maximilien et
Monsieur David GIBOUTET, 1^{er} adjoint, joignable à l'adresse mail suivante : david.giboutet@moncourt-fromonville.fr comme représentant suppléant,
et autorise Maxime LABELLE à signer tous actes relatifs à l'adhésion au GIP Maximilien.

Remboursement d'une garderie périscolaire

Une prestation de garderie a été facturée par erreur pour un montant de 2,30€.
La commune ne disposant pas de fonds, il est nécessaire de faire un mandat afin de pouvoir rembourser cette personne.
Monsieur le Maire propose de rembourser 2,30 euros à la famille concernée.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.
Accepte le remboursement de 2,30 euros à la famille.

Création d'un poste d'agent de maîtrise

Le maire indique au conseil municipal qu'un agent communal, actuellement adjoint technique, a obtenu le concours d'agent de maîtrise et qu'il convient de créer le poste correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents et représentés,

- Décide de créer un poste d'agent de maîtrise, à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2021,
- Demande au maire de prendre l'arrêté portant nomination de cet agent,
- De modifier ainsi le tableau des effectifs.

Le Conseil est clos à 19h20.

Le Maire
Maxime LABELLE